

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL est tenue à l'heure et au lieu des sessions, mardi le 6 septembre 2016 à 19h30.

Sont présents/es : M. Daniel Turcotte
Mme Manon Olivier
M. François Beaulieu
M. Daniel Giroux
M. Daniel Roy
Mme Sylvie Laroche

FORMANT QUORUM sous la présidence de Monsieur Rénaud Grondin, maire

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Monsieur le maire Renald Grondin ayant refusé d'approuver et signer la résolution numéro 2016-08-173, celle-ci est soumise de nouveau à la considération du conseil :

2016-08-173

DEMANDE DU COMITÉ SUR L'AVENIR DE L'ÉGLISE

Il est proposé par François Beaulieu l'acquisition de l'immeuble de l'église situé au 1172 rue de l'Église à Val-Alain et que la municipalité s'engage à en demeurer propriétaire pendant 2 ans.

La proposition est mise au vote, à la demande de Sylvie Laroche.

En faveur : 2 conseillers
Contre : 4 conseillers

Le vote en faveur de la proposition étant minoritaire, la proposition est rejetée à la majorité par les conseillers.

Rejetée à la majorité

.....

4. Exemption de la lecture du procès-verbal du 15 août 2016.
5. Adoption du procès-verbal du 15 août 2016.
6. Adoption des dépenses incompressibles pour le mois de septembre 2016.
7. Adoption des comptes à payer
8. Comités :Loisirs–Famille–Sanitaire–Bibliothèque–École–Pompier-Développement
9. Exemption de la lecture du règlement n° 159-2016, amendant le Règlement 151-2014 code d'éthique et de déontologie des élus municipaux suite à l'élection générale 2013.
10. Adoption du règlement n° 159-2016, amendant le Règlement 151-2014 code d'éthique et de déontologie des élus municipaux suite à l'élection générale 2013.
11. Exemption de la lecture du règlement n° 160-2016, amendant le Règlement 150-2012 code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.
12. Adoption du règlement n° 160-2016, amendant le Règlement 150-2012 code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.
13. Assurances générales
14. Adoption du rapport d'activité annuel 2015 du service de sécurité incendie

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

15. Plan d'action visant à respecter les exigences de rejet à l'effluent de la station d'épuration
16. Contrôle qualitatif des matériaux réfection de tronçons sur le 5e rang
17. Achat d'abrasifs
18. Formation sur le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)
19. Système amplificateur cellulaire pour caserne et garage municipal
20. Demande de la FADOQ
21. Demande du comité Arts et Culture Val-Alain
22. Projet de loi 106
23. Affaires nouvelles
24. Période de questions
25. Levée de la séance

.....

2016-09-175 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption de l'ordre du jour, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

.....

2016-09-176 REFUS DU MAIRE D'APPROUVER ET SIGNER LA RÉOLUTION NUMÉRO 2016-08-173 - CELLE-CI EST SOUMISE DE NOUVEAU À LA CONSIDÉRATION DU CONSEIL

Considérant que par sa résolution numéro 2016-08-173, le conseil a refusé la proposition d'acquisition de l'immeuble de l'église situé au 1172 rue de l'Église à Val-Alain et l'engagement à en demeurer propriétaire pendant 2 ans;

Considérant que monsieur le maire a refusé d'approuver et de signer la résolution numéro 2016-08-173 en vertu de l'article 142 du code municipal;

Considérant que cette disposition de la loi prévoit, dans un tel cas, que la décision doit être soumise, à la prochaine séance du conseil, pour reconsidération par celui-ci;

En conséquence, le maire appelle le vote sur la résolution numéro 2016-08-173 :

En faveur : 2 conseillers ainsi que le maire

Contre : 4 conseillers

La majorité absolue des membres présents n'ayant pas approuvé de nouveau cette proposition, la proposition est rejetée à la majorité par les conseillers.

Rejetée à la majorité

.....

2016-09-177 EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU 15 AOÛT 2016

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers l'exemption de la lecture du procès-verbal du 15 août 2016, par la secrétaire de l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

.....

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2016-09-178

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 AOÛT 2016

Il est proposé par Daniel Giroux et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption du procès-verbal du 15 août 2016, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité
.....

2016-09-179

ADOPTION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2016

Il est proposé par Daniel Roy et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption des dépenses incompressibles pour le mois de septembre 2016.

Adoptée à l'unanimité
.....

2016-09-180

COMPTES À PAYER

Il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité par les conseillers, l'adoption des comptes à payer, à savoir :

Comptes payés durant le mois de septembre 2016 :

C1600277	Fonds de l'information sur le territoire : Avis de mutation	36.00
C1600278	Charest Automobile Ltée : Pièces camion Inter pompiers	902.89
C1600279	Drolet Eric : Sable 2 ^e Rang	104.86
C1600280	Centre de Rénovation BMR : Plaque fixation rampe	25.41
C1600281	Macpek inc : boyau air, adaptateur, silencieux Inter	693.61
C1600282	Toshiba Solution d'affaires : Agrafes, photocopies	281.77
C1600283	Normand Côté Entrepreneur Électricien : fil soudeuse	24.14
C1600284	Dépanneur P. Bédard & Fils Inc. : Essence	160.27
C1600285	Roger Grenier Inc. : Fil, prise, rallonge	37.96
C1600286	Produc-Sol : Pelle + fossé rang 2, terrassement, asphalte	5 061.89
C1600287	Produits Mobilicab Canada : Fil débroussailleuse, pièces	77.81
C1600288	Signaction : Signaleurs et pancartes travaux 2 ^e Rang	1 028.92
C1600289	Aquarium de Québec : Sortie terrain de jeux	265.88
C1600290	Transport SMG Lyster Inc : Transport de tuyaux	215.58
C1600291	Portes de garage Léger Drolet et Fils : rép. porte garage	221.44
C1600292	Hydro-Québec : Éclairage public	610.91
C1600293	ADMQ : M.A.J. Guide de gestion documents municipaux	94.28
C1600294	Telus Quebec : Téléphone et internet loisirs	216.46
C1600295	Municipalité Val-Alain : Timbres, bulletin, avis travaux	268.79
C1600296	Supérieur Propane : Location cylindre	18.40
C1600297	Bell Mobilité : Cellulaires	241.17
C1600298	COMBEQ : Formation prélèvement des eaux	316.18
C1600300	Hydro-Québec : 1245 2 ^e Rang, révision annuelle	704.40
C1600301	Telus Quebec : Téléphone et internet bureau, garage, caserne	405.05
C1600302	Municipalité Val-Alain : Bulletin municipal et pamphlet	162.10
C1600303	Distribution Praxair Canada : Oxygène et acétylène	45.70
L1600020	Groupe Ultima inc. : Renouvellement assurances	22 635.00
L1600021	Services de cartes Desjardins : Frais annuels	60.00
P1600243	Canadien National : Entretien des passages à niveau	1 242.00
P1600244	Lavery De Billy : Services professionnels 2 ^e versement	951.12
P1600245	Maxxam Analytics : Analyses d'eau potable	221.33
P1600246	Location LPL Inc. : Caméra 125 pieds	172.46
P1600247	Entreprises Lévisiennes Inc. : Certificat paiement #2	33 822.16

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

P1600248	Municipalité de Joly : Entente incendie	650.00
P1600249	Roulement Techno : hose hyd. Pépine, seal Inter, pièces	873.56
P1600250	Protection Incendie PC : Inspection extincteur	314.29
P1600251	Service d'incendie en commun : Entraide Lac Georges	856.08
P1600252	Atelier Genytech : Rondelle de came Inter	8.28
P1600253	Location d'outils Desjardins : Piles	31.99
P1600254	Placide Martineau : Fil, ancrages, bois, tuiles, treillis, tuyau	773.21
P1600255	Suspension Victo Inc. : Inspections mécaniques, pièces	529.52
P1600256	Recyc.Lav Inc : Ramassage des gros rebuts	264.44
P1600257	Municipalité de Laurier-Station : Quote-part déchets	2 746.84
P1600258	MRC de Lotbinière : Quotes-parts	11 994.14
P1600262	Municipalité de Laurier-Station : Quote-part recyclage	1 655.19
P1600264	MRC de Lotbinière : Rencontre R.L.Q.F.A.	10.00
P1600265	Buropro : Fournitures de bureau	211.04
P1600266	Blier, Chantal Mme : Entretien ménager	500.00
P1600267	Info Page : Fréquence numérique	215.75
	Frais déplacement	921.20
	Salaire	12 123.09

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ NO. 2016-180

Je, soussignée, certifie par le présent certificat que des crédits budgétaires sont disponibles pour des dépenses totalisant 106 004.56 \$.

Que les codes négatifs seront pris dans le surplus de la municipalité.

Caroline Fortin, directrice générale / secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité

.....

2016-09-181

EXEMPTION DE LA LECTURE DU RÈGLEMENT N° 159-2016, AMENDANT LE RÈGLEMENT 151-2014 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX SUITE À L'ÉLECTION GÉNÉRALE 2013

Il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers l'exemption de la lecture du Règlement n° 159-2016 amendant le règlement n° 151-2014 code d'éthique et de déontologie des élus municipaux suite à l'élection générale 2013 par la secrétaire de l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

.....

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2016-09-182 **ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 159-2016, AMENDANT LE RÈGLEMENT 151-2014 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX SUITE À L'ÉLECTION GÉNÉRALE 2013**

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption du Règlement no 159-2016 amendant le règlement no 151-2014 code d'éthique et de déontologie des élus municipaux suite à l'élection générale 2013.

Que les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées.

Adoptée à l'unanimité

.....

2016-09-183 **EXEMPTION DE LA LECTURE DU RÈGLEMENT N° 160-2016, AMENDANT LE RÈGLEMENT 150-2012 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à l'unanimité par les conseillers l'exemption de la lecture du Règlement no 160-2016 amendant le règlement no 150-2012 code d'éthique et de déontologie des employés municipaux par la secrétaire de l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

.....

2016-09-184 **ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 160-2016, AMENDANT LE RÈGLEMENT 150-2012 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Il est proposé par Daniel Giroux et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption du Règlement no 160-2016 amendant le règlement no 150-2012 code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Que les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées.

Adoptée à l'unanimité

.....

2016-09-185 **RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES**

Il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité par les conseillers :

Que la municipalité renouvelle ses assurances avec la Mutuelle des municipalités du Québec pour la police entrant en vigueur le 23 septembre 2016;

Que le montant de la facture de Groupe Ultima est de 22 635,00 \$;

Que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

.....

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2016-09-186 **ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL 2015 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers d'adopter le rapport d'activité annuel 2015 du service de sécurité incendie de Val-Alain.

Adoptée à l'unanimité
.....

2016-09-187 **PLAN D'ACTION VISANT À RESPECTER LES EXIGENCES DE REJET À L'EFFLUENT DE LA STATION D'ÉPURATION**

Attendu que le service d'ingénierie de la MRC de Lotbinière doit présenter au MDDELCC un plan d'action de la municipalité de Val-Alain visant à respecter les exigences de rejet de coliformes fécaux à l'effluent de la station d'épuration;

Attendu que ce document fait partie intégrante de la demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC pour le prolongement de l'égout sanitaire du développement Gérard-Fontaine;

Il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à l'unanimité par les conseillers de confirmer l'engagement à respecter les exigences de rejet de coliformes fécaux à l'effluent de la station d'épuration et de prendre les mesures nécessaires si les démarches entreprises actuellement ne permettent pas le respect desdites exigences.

Adoptée à l'unanimité
.....

2016-09-188 **CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX - RÉFECTION DE TRONÇON SUR LE 5E RANG**

Il est proposé par Daniel Roy et résolu à l'unanimité par les conseillers de mandater l'inspecteur en voirie pour engager Les Services EXP inc. pour le contrôle qualitatif des matériaux lors des travaux de réfection de tronçon sur le 5e rang.

Adoptée à l'unanimité
.....

2016-09-189 **ACHAT D'ABRASIFS**

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers d'autoriser l'inspecteur en voirie à faire l'achat de sel à déglacer, de sable et de pierre en vrac.

Adoptée à l'unanimité
.....

2016-09-190 **FORMATION SUR LE RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION (RPEP)**

Il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité par les conseillers de payer les frais d'inscription et de déplacement de monsieur Pier-Luc Côté pour la formation offerte par la COMBEQ le 20 septembre 2016 à Québec.

Adoptée à l'unanimité
.....

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2016-09-191 **SYSTÈME AMPLIFICATEUR CELLULAIRE POUR CASERNE ET GARAGE MUNICIPAL**

Il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers de faire l'achat d'un système amplificateur cellulaire pour la caserne et le garage municipal ainsi qu'une antenne de base pour radio-communication.

Adoptée à l'unanimité

.....

2016-09-192 **DEMANDE DE LA FADOQ**

Il est proposé par Daniel Giroux et résolu à l'unanimité par les conseillers que la demande faite au conseil municipal par la FADOQ de Val-Alain afin d'obtenir gratuitement la salle municipale pour les galas musicaux de l'année 2017 soit acceptée.

Adoptée à l'unanimité

.....

2016-09-193 **DEMANDE DU COMITÉ ARTS ET CULTURE VAL-ALAIN**

Considérant que le comité organisateur de la journée de la culture de Val-Alain, qui aura lieu le 1er octobre prochain, demande de pouvoir peindre en rouge et utiliser une des répliques du pont couvert Caron lors de l'évènement afin de créer un impact promotionnel et touristique;

Considérant que le comité estime que la municipalité jouira des avantages cette fête qui vise à promouvoir ses artistes, ses artisans, ses entrepreneurs, sa culture, son patrimoine ainsi que son tourisme et demande de reconnaître celle-ci comme étant une fête gratuite pour ses citoyens;

Il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter les demandes du comité organisateur et de contribuer à la réalisation de l'évènement avec une participation financière de 500 \$ qui sera remise sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

.....

2016-09-194 **PROJET DE LOI 106**

Considérant les demandes reçues de citoyens concernant les conséquences environnementales de l'éventuelle adoption du projet de loi 106;

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a affirmé qu'elle s'oppose à l'adoption, dans sa forme actuelle, du projet de loi 106;

Considérant qu'avec l'adoption de ce projet de loi, les MRC et les municipalités locales n'auraient aucun pouvoir leur permettant de soustraire certaines zones à l'activité pétrolière et gazière afin d'éviter les conflits avec d'autres utilisations sur leur territoire;

Il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité par les conseillers que la municipalité de Val-Alain appuie la position de la Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée à l'unanimité

.....

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2016-09-195

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers que monsieur le maire lève la séance à 20h15.

Adoptée à l'unanimité

.....

Rénald Grondin, maire

Caroline Fortin, dir. gén. / sec. très.

Je, Rénald Grondin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 141 (2) du Code municipal.